



Fonds De Commerce - Opticien Lunetier - Vincennes (94)

Publié sur actify.fr le juin 30, 2026

76 vues

Adresse:

1 Avenue des Murs du Parc

Date de fin de commercialisation:

14/08/2026

Date limite de dépôt des offres:

12/08/2026

Etude:

SELARL JSA

1110-5110664. Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société OPTIQUE JORDAN est organisée la cession du fonds de commerce d'opticien lunetier sis 1 Avenue des Murs du Parc, 94300 Vincennes.

Pour tous renseignements , veuillez prendre contact à l'adresse électronique suivante: contact@jsa.legal et mentionner la référence 18414.

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société OPTIQUE JORDAN est organisée la cession du fonds de commerce d'opticien lunetier sis 1 Avenue des Murs du Parc, 94300 Vincennes exploité dans un local de 40 m²

Loyer annuel 26K € HT HC

CA 2023 : 67K €

CA 2024 : 58K €

Pour tous renseignements , veuillez prendre contact à l'adresse électronique suivante: contact@jsa.legal et mentionner la référence 18414.

Date limite de dépôts des offres à l'étude : Le Mercredi 12 Aout 2026 avant 12h00 à l'étude:

SELARL JSA

42 TER BD Rabelais ,

94100 SAINT MAUR DES FOSSES.

Pour pouvoir être examinée, la proposition devra obligatoirement comporter :

- l'identité précise du candidat (extrait K-bis et statuts si personne morale, copie d'une pièce d'identité si personne physique),
- si l'acquéreur souhaite se réserver la possibilité de se substituer à une société constituée ou en cours de constitution il devra impérativement le préciser,
- la mention « offre ferme et définitive » (aucune offre avec condition suspensive ne sera examinée),
- l'attestation sur l'honneur de l'acquéreur qu'il n'est pas directement ou indirectement lié, jusqu'au deuxième degré inclusivement, avec le débiteur cible ou ses dirigeants, qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura pas pour l'avenir, d'incompatibilité avec les dispositions de l'article L642-3, sauf application des dispositions de l'article L642-20 du Code de Commerce,
- un chèque de banque ou une caution bancaire valable 6 mois minimum tirée sur ou émanant d'un établissement bancaire français, au profit du liquidateur, du montant de l'offre. Ce chèque ne sera encaissé que si l'offre est retenue et s'imputera sur le prix de cession,
- l'engagement de supporter en sus du prix offert net vendeur les droits et frais de rédaction d'acte, les honoraires intermédiaires et de cession dont il fera son affaire,
- les éléments attestant de la capacité à payer le complément de prix (attestation bancaire, offre de prêt...)
- l'indication de la date de validité de l'offre jusqu'à ce que le juge commissaire statue ;
- la déclaration d'indépendance et de sincérité du prix.